

RGPD, DPO : accompagnement des établissements

Contexte

Base de données, traitement des données... Les données de santé sont des données à caractère personnel particulières car considérées comme sensibles, elles sont omniprésentes au sein des établissements de santé. Bien gérées et sécurisées, elles permettent de gagner en efficacité. Pour s'adapter aux enjeux du numérique et garantir une meilleure maîtrise des données personnelles, une nouvelle régulation européenne, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entre en application le 25 mai 2018. Il renforce les droits des personnes et responsabilise davantage les organismes publics et privés qui traitent leurs données.

Objectifs

- Présenter la réglementation RGPD en vigueur.
- Définir la notion de donnée en santé.
- Donner des outils aux établissements pour la mise en place concrète du RGPD.
- Définir les étapes de mise en place du RGPD.
- Élaborer un plan d'actions.

Renseignements complémentaires

Modalité pédagogique : Présentiel

Nombre de participants : De 8 à 15 participants

Coût pédagogique : Financé sur fonds mutualisés ANFH (crédits régionaux)

Programme

Replacer le RGPD dans l'histoire de la protection des données en France et en écho avec la réglementation sectorielle (Code de la santé publique, instructions Ministérielles, codes déontologiques).

- Historique sur la protection des données personnelles en France et en Santé.

Connaître le champ d'application du règlement, acculturer les participants à la sémantique du RGPD versus sémantique du code de la santé publique

- Définitions et grands principes du RGPD dans le contexte du monde de la santé.

Comment élaborer un plan d'actions : Comprendre la mission du DPO et la démarche d'accountability

<https://www.anfh.fr/les-offres-de-formation/AXuCumnYggT3vWDLrRdr>

- La fonction du DPO au sein de l'Établissement.

Le registre et la notion de licéité

- La mise en oeuvre du registre des traitements : mise en place et maintenance. Comprendre les enjeux.
- Retour sur les notions clés et définitions.

Connaître les droits des personnes concernées et leurs modalités d'application

- Les droits (droits accès, opposition, oubli, portabilité, ...) des personnes concernées (personnel et patients) applicables ou pas, dans quelles conditions ?

Savoir sécuriser ses traitements du point de vue juridique

- Sécurisation contractuelle dans le contexte marché public.

Savoir sécuriser ses traitements

- Sécurité des données et sécurité du SIH, les obligations du RGPD (privacy / security by design et by default, EIVP) et celle de la réglementation déjà en vigueur (PGSSI-S, certification hébergeur, ...)

L'accountability en pratique : le dossier de conformité du DPO et ses outils

- La mise en oeuvre d'un système de management des données personnelles dans le contexte établissement.

Public

Tout personnel concerné par le traitement des données personnelles

Exercice

2022

Code de formation

AFR 6.10

Nature

AFR

Organisé par

S.I.B

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences